

GT

Fusion des instances

30 juin 2022



Juillet 2022



En attendant la DGAFP !

Les textes de la DGAFP sont sûrement plus arides que du Samuel Beckett. Mais ils constituent néanmoins une littérature attendue. En effet, toute la structure des futurs Comités Sociaux d'Administration (CSA) et autres Formations Spécialisées (FS) entre en fonction le 1er janvier prochain. C'est l'ensemble de la structure (ministérielle, directionnelle et services déconcentrés) qui va devoir décliner tout cela chacun à son niveau.

Il n'est pas possible de passer sous silence les élections de décembre prochain, avec dépôt de liste de candidature dès octobre. Ces scrutins se tiendront dans le cadre du périmètre des instances à venir. Tant pour les candidat.e.s que pour l'ensemble des agent.e.s qu'ils, et qu'elles représentent, pour Solidaires Finances, il serait désormais plus que temps de lever le voile sur la façon dont tout ceci va fonctionner.

C'est donc une forme de course contre la montre qui se dessine pour la rentrée, même si les travaux ne connaîtront pas de pause estivale. Il n'en demeure pas moins curieux de voir ce gouvernement prendre des décisions politiques, mais qui semble avoir quelques difficultés à en assumer pleinement les effets concrets ...

Pour autant à Bercy, même si tout n'est pas encore complètement calé, des éléments concernant les politiques ministérielles ont été arrêtés.

La note d'orientation annuelle

Son principe en matière de santé/sécurité au travail est réaffirmé. Les travaux d'élaboration commenceront concrètement au mois de septembre. La mécanique prévoit une consultation des directions, puis des fédérations ministérielles. La note sera validée en assemblée plénière en fin d'année et diffusée au début de l'année concernée. Parallèlement, il sera procédé à la notification des enveloppes de crédit auprès des président.e.s des CSA.

Un bilan intermédiaire dressé avec les directions sera effectué à mi-parcours (fin de premier semestre). A noter pour 2023, s'agissant d'une période de transition, il n'y aura pas de note annuelle pour cette année considérée.

Solidaires Finances a réaffirmé son attachement à ce cadrage d'ensemble, qui, bien évidemment, doit tenir compte des réalités dans les directions.

Nous proposons la tenue, au niveau de chaque CSA de réseau d'un groupe de travail dédié, avant compilation à l'échelon ministériel. De manière générale, nous militons pour un chaînage court, afin que ce document demeure le plus opérationnel possible.

Budget et Crédits mode d'emploi

Le principe d'un budget spécifique est lui aussi sanctuarisé. Relevant du programme 218, il sera à la main du Secrétariat Général. C'est une enveloppe ministérielle, qui sera toutefois répartie selon trois mécanismes :

➤ 10 % à 15 % du budget seront gérés directement par le Secrétariat Général (grands projets notamment avec un droit de tirage pour les directions générales) ;

➤ 20 % seront confiés à l'échelon régional pour des actions de formation et de prévention interdirectionnelles et/ou de formation commune ;

➤ Les 2/3 de l'enveloppe reviennent à chaque CSA local, au prorata des effectifs qu'il recouvre.

Il s'agit de crédits dédiés à la prévention et non de supplétifs de crédit de fonctionnement.

Pour Solidaires Finances le maintien de ce budget, semble rendre concret l'engagement concernant la politique ministérielle dans ce domaine encore faudra-t-il que celui-ci suive l'inflation.

Si les modalités de répartition, semblent équilibrée et la clé de répartition basée sur les effectifs la moins mauvaise des solutions pour autant et afin de parer à une éventuelle injustice, nous proposons la mise en place d'un montant minimal substantiel pour les directions à effectif réduit. Pour Solidaires Finances il faut également envisager, qu'en cas de consommation complète ou de projets qui dépassent l'enveloppe allouée, il puisse être fait recours à la réserve ministérielle.

La strate régionale permet, à ce niveau, la préservation d'une dimension ministérielle à laquelle Solidaires Finances est attachée.

Pour Solidaires Finances une importante exigence d'ensemble toutefois s'impose : il est impératif que les décisions budgétaires soient validées en CSA par un vote des organisations syndicales. Si l'administration souhaite vraiment garder un vrai dialogue social sur ce front, ce point est tout simplement incontournable.

Animation et rôle des acteurs de prévention

Il est évident que cette réforme va assez sensiblement changer la donne pour l'ensemble des actrices et acteurs de prévention et notamment pour les 56 secrétaires animateurs des actuels CHSCT.

L'ensemble des agent.e.s actuellement en fonction se verront proposer une fiche de poste. Le Ministère a précisé qu'il souhaitait conserver cette population d'agent.e.s, qui a acquis une compétence technique, démontré un savoir-faire et qui a fait la preuve de son engagement. Toutefois, personne n'y sera forcé. Il est même prévu qu'en cas de souhait de changement d'affectation, l'agent.e concerné.e sera considéré.e comme subissant une restructuration.

En plus du réseau tel qu'on le connaît aujourd'hui, le Ministère propose de mettre en place au sein du Secrétariat Général une fonction d'Animateur, Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP) dotée d'une compétence régionale. Ils, elles auront pour mission de conseiller et de mettre en oeuvre les actions de formations mutualisées, d'appuyer les directions dans le fonctionnement de la Formation spécialisée, ainsi que de suivre les crédits dévolus aux CSA.

Dans la droite ligne du point précédent, **Solidaires Finances** souligne, qu'en plus du budget, il faut effectivement des femmes et des hommes pour concrétiser cette politique ministérielle.

S'agissant des secrétaires animateurs, animatrices, nous considérons que le Ministère prend ses responsabilités pour celles et ceux qui souhaitent changer de fonction.

Solidaires Finances accueille favorablement le dispositif APMP. Toutefois, le fait de le porter à un niveau régional nous interroge. En effet, dans certains cas, ce sera un champ géographique ou de services énormes. La plus grosse crainte que nous notons est la démultiplication des instances qui empêcheront ces derniers et ces dernières d'être présent.e.s à toutes les instances et donc d'avoir une réelle vision d'ensemble. Nous nous interrogeons sur comment faire vivre une politique SSCT ministérielle si les acteurs et actrices de niveau ministériel ne sont pas là pour en défendre la vision. Bercy indique « mûrir » le sujet, avec, par exemple, la possibilité de prévoir une présence obligatoire pour certains sujets (la déclinaison de la note d'orientation par exemple) et facultative pour d'autres.

Solidaires Finances demande qu'une cartographie des acteurs et des actrices soit établie, afin que ce domaine d'activité, parfois méconnu des agent.e.s, soit rendu plus accessible.

Règles de fonctionnement

C'est là que se situe un grand blanc ...

En effet, tout le monde attend le saint oracle DGAFP qui donnera les premières impulsions. Bercy indique avoir commencé à travailler « en avance de phase », comme on dit, afin de tenir les délais.

Au chapitre des réalisations, il est également prévu la mise en place d'une documentation dématérialisée spécifique, accessibles aux intéressé.e.s (acteurs et actrices, élu.e.s, ...) et des outils collaboratifs NDLR : au secours, pas RESANA ! (logiciel d'écriture collective un peu farceur qui écrase les modifications d'un.e autre intervenant.e ...).

Solidaires Finances insiste sur la nécessité d'avoir rapidement une base de départ en la matière, notamment un règlement intérieur type. Actuellement beaucoup de choses demeurent encore floues.

Nous espérons que, si des points soient validés par Bercy, nous ne serons pas pris à contre-pied par des éventuelles règles DGAFP beaucoup plus restrictives.

Nous maintenons nos exigences sur deux points. :

- La formation (avec le principe des 5 jours pour le CSA).
- La prise en charge des frais des suppléant.e.s. Attention ! le sujet est emblématique ... et épidermique. Si l'on se pique de pratiquer un dialogue social intense, attention à ne pas y mettre un frein pour des économies de « bouts de chandelle » et des mesures qui enverraient, contrairement à l'affichage, un message contradictoire pour le moins déplorable.

Enfin concernant les droits syndicaux des élu.e.s si c'est bien sûr pour nous, l'un des carburants pour faire fonctionner tout cela, c'est également un moyen de prouver que le dialogue social n'est pas comme le monstre du Loch Ness : tout le monde en parle beaucoup, mais personne ne le voit jamais ...

Il ne s'agit pas ici de quémander seulement des crédits de temps, c'est également tout simplement revendiquer d'avoir les moyens de remplir leur rôle tant à l'égard des collègues, des personnels que de l'administration. C'est accessoirement, éviter que cela ne soit une bagarre permanente au quotidien pour quelques-un.e.s pour faire vivre leur mandat, c'est tout simplement l'application normale et sereine des textes et de l'esprit de ceux-ci, tout en mettant le niveau à la hauteur des enjeux.

Le dialogue social aurait retrouvé ses lettres de noblesse, ? ... Les diverses crises y ont semble t-il contribué. Mais elles ne sont pas les seules. Il y en va de l'intérêt général ! C'est d'ailleurs l'impression que nous ont laissé les paroles ministérielles lors du dernier Comité Technique Ministériel. Ce discours est également appuyé régulièrement par la Secrétaire Générale. Or, lors de ce groupe de travail, nous avons eu une petite impression d'attitude moins allante, à tout le moins plus prudente. Nous espérons que ce sentiment sera très vite dissipé par des décisions à la pointe du progrès (social) ... C'est dans l'intérêt des agent.e.s qui font vivre ce ministère et de ce dernier. En tout état de cause, nous serons plus que très attentifs aux premières mesures concrètes en la matière.